



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Délibération: DE 2025 001

Séance du vendredi 21 février 2025

Membres en exercice: 11

Date de la convocation: 14/02/2025

Présents: 7

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la

présidence de Patrice DOMINICI,

Votants: 9

<u>Présents</u>: Régine DELAGE, Patrice DOMINICI, Eileen HAMMOND, Pascal NEGRIER, Valérie LARAPIDIE, Dylan PICARD,

Secrétaire de séance:

Philippe PEROL

Régine DELAGE

Représentation: LABICHE Romain par PEROL Philippe, DELAGE Annette par DELAGE Régine

Excusés: Alexandre GERVAIS, Jean-Luc GERVAIS

Absents:

Tarifs location salle associative

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de revoir les prix de location de la salle associative.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de faire bénéficier les personnes habitants sur le bassin sud de la CDC, les communes de Saint Germain-de-Montbron, Marthon, Charras, Souffrignac, Grassac et Feuillade du même tarif que les habitants de Mainzac.

Du 1er mai au 30 septembre :

Personne de la commune et du bassin sud : 70 €

Hors commune: 120 €

Du 1er octobre au 30 avril:

• Personne de la commune et du bassin sud : 120 €

Hors commune : 170 €

• + 20 € pour la prise en charge des poubelles par la mairie (transparentes + jaunes) : poubelles triées

Il sera demandé au locataire :

- une caution de 250€ en cas de détérioration de la salle,
- une caution de 150 € pour le ménage,
- une attestation d'assurance pour la responsabilité civile

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1 mars 2025.

AGEDI
Dépôt ANGOULEME
Vote exprimé à bulletin secret : 9 Vote "Pour": 9 Vote "Contre": 0 Vote "Abstention": 0
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/02/2025
16-211602032-20250221-DE 2025_001-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votant, le Conseil municipal, accepte cette délibération telle que décrite.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour extrait conforme, Le Maire, DOMINICI Patrice

Le Maire Patrice Dominio

AGEDI Dépôt ANGOULEME

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/02/2025 016-211602032-20250221-DE_2025_001-DE